

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En
au CA	exercice
93	93

PRESENTS	68
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	12

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026Date de la Convocation

30 JUIN 2026

Date d’Affichage

30 JUIN 2026

L’an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, 10 Route de Téco - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Nathalie ETIENNE, Laurent ESTRADA, Fabien FENESTRE, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE (ne prenant pas part ni aux débats ni au vote de la délibération du point n°10), Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Paul SALVADOR, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Benoît TRAGNÉ, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucie DUCOS à Didier KLEIBER, Bernard FERRET à Francine DANIEL, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT, Régine MOULIADE à Mickaël VIATGE

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à Stéphanie NADAÏ-PUECH, Jean-Luc BASTIE à Ludivine PAYA, Claire BATAILLER à Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Julien BACOU à Boris CORTIJOS, Daniel BREIL à Michel CARIVEN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOET, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Fabienne MOLINIER à Daniel RIBES

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, Jérémy BOMPART, Thomas DOMENECH, François FABRE, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christian LONQUEU, Anne MILLET, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Pascale PUIBASSET

N°180_2026

ACTES : 1.1.7

OBJET DE LA DELIBERATION : 10- Avenant n°3 au lot 1 du marché « Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 8 communes du territoire de la communauté d’agglomération secteur salvagnacois »

Exposé des motifs

Les marchés de « Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 8 communes du territoire de la communauté d'agglomération secteur salvagnacois » ont été attribués le 21 janvier 2020 pour une durée de 64 mois à compter du 1^{er} mars 2020 aux titulaires suivants :

- . pour le lot n°1 Prestation de collecte des déchets ménagers résiduels et recyclables à SUEZ RV SUD OUEST ;
- . pour le lot n°2 Prestations de collecte de verre à l'entreprise CARCANO.

Les communes concernées sont Beauvais-sur-Tescou, La Sauzière-Saint-Jean, Montdurasse, Montgaillard, Montvalen, Saint-Urcisse, Salvagnac et Tauriac.

Un avenant n°1 a été approuvé par délibération du conseil de communauté n°107_2025 du 16 juin 2025 pour prolongation des délais de 12 mois pour l'ensemble des lots.

Un avenant n°2 a été approuvé par délibération du conseil de communauté n°67_2026 du 02 mars 2026 pour une prolongation des délais de 7 mois pour l'ensemble des lots.

Suite aux élections municipales, la fréquence de collecte C1 (collecte hebdomadaire) de la commune de Salvagnac doit être maintenue jusqu'au 30 août 2026. La fréquence de collecte sera modifiée en C0.5 (collecte toutes les 2 semaines) pour le centre bourg de Salvagnac à compter du 1^{er} septembre 2026 afin de permettre aux divers services de mettre en œuvre la communication nécessaire du changement.

Pour des raisons d'optimisation de collecte, le prestataire modifiera également les jours de collecte sur la commune de Beauvais sur Tescou, sans en modifier la fréquence.

Aussi, il convient d'établir un avenant n°3 au lot 1 du marché relatif aux « Prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 8 communes du territoire de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet » pour un montant de 1417,80€ HT soit 0.18% de plus-value.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu les articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Gaillac Graulhet, notamment l'article 6.1.7 des statuts Compétence Collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°19_2020 du 21 janvier 2020 autorisant la signature des marchés relatifs aux prestations de collecte des déchets ménagers et assimilé sur les huit communes du territoire de la communauté d'agglomération secteur salvagnacois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** l'avenant n°3 au lot 1 des marchés relatifs aux « Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 8 communes du territoire de la communauté d'agglomération secteur salvagnacois »,

Marché « Prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 8 communes du territoire de la communauté d'agglomération secteur salvagnacois »							
TITULAIRES	LOT	MONTANT INITIAL DU MARCHE	AV 1	AV2	AV3	CUMUL DES AVENANTS EN %	TOTAL (Montant initial + avenant(s))
SUEZ	1	781 392,00 €	169 952,76 €	94 178,56 €	1 417,30 €	33,98	1 045 523,32 €

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Vote Pour : 80
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 1 (Patrice LAPEYRE)

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **17 JUIL. 2026**

- publication - mise en ligne

Le **17 JUIL. 2026**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



La Secrétaire de séance,
Pascale PUIBASSET

Le Président,
Christophe GOURMANEL

Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026



ID : 081-200066124-20260706-180_2026-DE